

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARKINGS MUNICIPAUX

Bornes de recharge et lecture de plaques d'immatriculation

La Ville a acté la mise en fonctionnement de bornes de recharge électriques ainsi que du système de lectures de plaques d'immatriculation dans certains parkings municipaux.

// Quatre bornes de recharge électrique

Depuis le 6 février 2023, les utilisateurs de véhicules électriques disposent désormais de **quatre bornes de recharge** situées dans le parking Saint-Jacques. Il s'agit de deux bornes de recharge rapide et deux bornes de recharge lente. Elles sont adaptées à tous les types de véhicules électriques.

→ **Tarifs :**

Pour les bornes de recharge rapide : 1,5 € / heure de chargement.

Pour les bornes de recharge lente : 1€ / heure de chargement.

Les bornes sont identifiables sur l'application mobile ChargeMap depuis le 1^{er} février 2023.

// Mise en fonctionnement du système de lecture de plaque d'immatriculation

La Ville vient de se doter d'un système de lecture de plaque d'immatriculation dans **trois parkings municipaux : Blossac, Le Château et Notre-Dame**. Les caméras ont été installés en décembre 2022 pour une mise en fonctionnement en avril 2023.

→ **Fonctionnement :**

Lors de l'arrivée, un système de caméra identifie la plaque d'immatriculation du véhicule. Les utilisateurs bénéficient d'une heure de gratuité une fois par jour et par véhicule. L'heure de gratuité quotidienne est cumulable sur les trois parkings (ex : 20 mn à Blossac + 20 mn Le Château + 20 mn Notre-Dame = gratuit).

Il n'est plus nécessaire de présenter son ticket en sortie de parking pour les stationnements de moins d'une heure. Le système de lecture de plaque d'immatriculation reconnaît le véhicule et ouvre la barrière automatiquement. Si la durée de stationnement est supérieure à une heure, alors la borne à la sortie du parking demande le règlement à effectuer.

→ **Pourquoi ?**

L'objectif est d'éviter la fraude liée à l'heure de gratuité des parkings ainsi que les problèmes techniques liés aux tickets (ex : ticket mouillé qui se bloque dans la machine).

→ **A savoir :**

Il n'y a aucun coût supplémentaire pour les usagers. A titre d'exemple, 80 % des tickets émis par le parking Blossac sont concernés par l'heure de gratuité.

Les caméras sont positionnées à hauteur des plaques d'immatriculation donc aucun risque pour le conducteur d'être filmé. De même, aucune contravention ne sera éditée, uniquement le contrôle des tickets via les plaques d'immatriculation

// Offre de stationnement à Châtelleraut

Au total, l'offre de stationnement en centre-ville est de 19 00 places dont un grand nombre en hypercentre. Parallèlement, la Ville a installé 200 arceaux pour les vélos, implantés près des équipements publics, des zones piétonnes, commerciales et des écoles. Une zone résident permet de bénéficier de tarifs adaptés.

→ **Stationnement gratuit : plus de 700 places**

Croix rouge : 160 places

Angelarde : 177 places

Henri Roy : 109 places

Boeuf Rouge : 100 places

Quai Camille de Hogues (rive gauche) : 100 places

Saint-Romain : 8 places

Tête noire : 19 places

Trois pigeons : 48 places

→ **Payants non couverts avec horodateurs**

La Melette : 29 places

Jean Calvin : 8 places

Voies payantes : 330 places

Payant du lundi au vendredi, de 9h à 12h, et, de 14h à 18h, et le samedi, de 9h à 12h. Gratuit le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés. Première heure gratuite.

→ **Payants non couverts avec barrières**

Blossac : 250 places

Le Château : 38 places

Nôtre-Dame : 41 places

Première heure gratuite. Payant, de 9h à 12h, et, de 14h à 18h. Gratuit les dimanches et jours fériés.

→ **Payants couverts avec barrières**

Parking Saint-Jacques : 400 places, ouvert 7j/7, 24h/24.

Parking Alaman : 92 places, première heure gratuite ainsi que de 19h à 1h.

CONTACT PRESSE : Aurore Ymonnet – 05 49 20 20 08
aurore.ymonnet@grand-chatellerault.fr

ville-chatellerault.fr

